

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2010 de Mme Ariane Arlotti, intitulée: «Quel aménagement est prévu au parc des Chaumettes et quand celui-ci va-t-il rouvrir?»

TEXTE DE LA QUESTION

Le parc des Chaumettes est fermé depuis deux mois et les habitants s'impatientent de pouvoir y retourner avec la belle saison qui commence.

Effectivement, depuis la fermeture de cet espace, l'herbe du parc a été remplacée par un gazon digne d'un terrain de golf. Pourquoi ce changement, alors que l'herbe était convenable?

Par ailleurs, y a-t-il un projet d'aménagement prévu pour cet espace, avec notamment des jeux pour les enfants?

Et, pour terminer, quand le parc des Chaumettes rouvrira-t-il?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès du Service des espaces verts (SEV), est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants:

- pour mémoire, l'aménagement du parc des Chaumettes a été décidé par le département des constructions et de l'aménagement;
- le chantier s'est déroulé par étapes successives, au fur et à mesure de la mise à disposition des différents périmètres le constituant;
- l'espace engazonné central n'a pas été réalisé dans les règles de l'art par l'entreprise mandatée;
- il a notamment été envahi par des trèfles, plantes indésirables en milieu urbain;
- les services responsables du chantier (le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil) ont dû intervenir auprès de l'entreprise déficiente;
- il a été décidé, d'entente avec le SEV, de mandater une nouvelle entreprise paysagère afin de remédier à ce problème.

Compte tenu du contexte, l'option prise d'un gazon de plaquage a permis une réalisation rapide des travaux de réfection (fin mai 2010) et une réouverture du site dans les trente jours, soit à la fin juin 2010. Ce délai n'aurait pas été possible avec un engazonnement classique, par semis. La fermeture nécessaire aurait duré au minimum soixante jours, après la levée des graines.

Enfin, le projet d'aménagement a prévu des jeux d'enfants du côté de l'immeuble 95, boulevard de la Cluse, propriété de la Ville de Genève, l'aire engazonnée centrale étant plutôt d'un usage collectif et multifonctions.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 10 novembre 2010.